

**Rencontre
de la prévention**

cig
Petite
Couronne

RENCONTRE DE LA PRÉVENTION

**LA PRÉVENTION DANS LES
SPORTS : METTEZ KO LES
RISQUES PRO'**

2024

cig
Petite
Couronne

INTRODUCTION

01

UN TRÈS GRAND MERCI À TOUS CEUX QUI ONT RENDU POSSIBLE **L'ORGANISATION DE CETTE JOURNÉE**

- Les intervenants extérieurs :

Anthony MANGIN, vice-président du CIG Petite Couronne et 1^{er} adjoint au maire de Drancy

Conseil national du bruit: Hervé VISSEAU

INRS: Olivier Le Berre

SAINT-CLOUD : Sophie CHEVREUL, Amandine LEROY, MC

LEVALLOIS: Maxime FALLAIT, José DA CUNHA, Carine AGEORGES

GENNEVILLIERS : Youcef HADDI, Lounis AMEDJKOUH, Claudia BEIL



- Les agents du CIG :

L'équipe projet : Rémy VALLIERES, Megane FABRE, Alizée NOE

Service de médecine préventive : Aurore LEREBOURG

L'équipe EIPRP

La directrice de la prévention, de la santé et de l'action sociale et le directeur général adjoint :

Stéphanie CATTO et Benoît HAUDIER,

- L'ensemble des organisateurs de la journée et les agents des fonctions support :

Logistique : Dominique BURIDANT

Communication : Wilfrid GERBER, Cédric BAUDOUIN, Gaël CHARTIER,

Documentation : Fabienne CAURANT, Véronique LEYRAL, Lisa BAUDRY.

HORAIRES	THÈMES	INTERVENANT(E)S
8 h 30 - 9 h	Accueil des participants	
9 h - 9 h 45	Introduction et regards croisés autour des risques liés aux infrastructures sportives et aux métiers des sports.	<ul style="list-style-type: none"> • Anthony MANGIN, Vice-président du CIG, 1^{er} adjoint au maire à Drancy • Zouhir CHERNINE, responsable du service ergonomie et ingénierie de la prévention des risques professionnels (EIPRP) au CIG Petite Couronne • Mégane FABRE, Intervenante en prévention des risques au service EIPRP • Rémy VALLIERES, Intervenante en prévention des risques au service EIPRP
9 h 45 - 10 h 30	Retour d'expérience - Démarche de prévention du travail isolé et violences externes en collectivités : quelles solutions pour protéger les gardiens ?	<ul style="list-style-type: none"> • EMC, Préventeur à la ville de Saint Cloud • Amandine LEROY, Directrice des sports de Saint-Cloud
10 h 30 - 10 h 45	PAUSE	
10 h 45 - 11 h 30	Gestion du bruit dans les infrastructures sportives.	<ul style="list-style-type: none"> • Hervé VISSEAU, Mission Bruit et Agent Physique à la Direction générale de la prévention des risques (DGPR)
11h30 – 12h15	Présentation d'OïRA Clubs sportifs : réaliser votre document unique n'est plus une course d'obstacles.	<ul style="list-style-type: none"> • Olivier LE BERRE, Responsable du département études, veille, assistance et documentation à l'Institut National de Recherche et de Sécurité.

14 h - 15 h 15	<p style="text-align: center;">PARCOURS PISCINE</p> <p>RETEX : Panorama de la gestion de la trichloramine en collectivité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aurore LEREBOURG, Infirmière de santé au travail, CIG • Carine AGEORGES, Directrice du centre aquatique de Levallois • José DA CUNHA, Responsable d'exploitation du centre aquatique de Levallois • Maxime FALLAIT, Responsable du service prévention de Levallois • Lounis AMEDJKOUH, Directeur des sports de Gennevilliers • Claudia BEIL, Responsable du centre aquatique de Gennevilliers 	<p style="text-align: center;">PARCOURS GYMNASSE</p> <p>RETEX : Temps de travail, usure professionnelle, pénibilité : retour sur le quotidien des Gardiens de gymnase.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Estelle BOUCHETARD, Chargée d'études et conseil RH • Constance BESSE, Ergonome du service EIPRP
15h30 - 17h00	<p>Analyser un accident de travail en piscine. – Atelier</p> <p style="text-align: center;">Animation par le service EIPRP</p>	<p>Construire une démarche de prévention pour les gardiens. - Atelier</p> <p style="text-align: center;">Animation par le service EIPRP</p>

**REGARDS CROISES AUTOUR DES
RISQUES PROFESSIONNELS DES
AGENTS TRAVAILLANT DANS LES
STRUCTURES SPORTIVES**



PRÉSENTATION DES MÉTIERS ET INFRASTRUCTURES



QUI RETROUVE-T-ON AU SEIN DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES ?

**EDUCATION
NATIONALE**

ASSOCIATIONS

Collectivités

**AGENT
D'EXPLOITATION ET
DE SURVEILLANCE
(GARDIEN)**



**EDUCATEUR
SPORTIF**

**AGENT
D'ACCUEIL**

**MAITRE
NAGEUR
SAUVETEUR**

**AGENT
D'ENTRETIEN**

**RESPONSABLE DE
STRUCTURES**

PUBLIC

**ORGANISMES DE
SURVEILLANCE
(ARS, BUREAUX
DE CONTRÔLE)**

QUELS SONT LES ETABLISSEMENTS CONCERNÉS?



STADES



PISCINES



GYMNASES



PATINOIRES

CONTEXTE ET ENJEUX AUTOUR DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES



CONTEXTE



Evènements sportifs multiples et de plus en plus réguliers grâce au rayonnement des collectivités.



Infrastructures sportives vieillissantes, vétustes pour certaines.



Multiplicité d'acteurs : collectivités, associations, écoles/collèges, clubs, délégations étrangères.



Privatisation de plusieurs structures par des organismes privés.



Nouvelles infrastructures plus durables (choix des matériaux, consommation d'électricité, chlore, etc).

CONTEXTE : POURQUOI CE SUJET ?



Interventions des ACFI sur des accidents de plus en plus fréquents ou sur des droits de retraits, liés aux violences externes et au travail isolé principalement.



Peu de demande en revanche pour intervenir en conseil sur des sujets relatifs aux métiers du sport.



Essor de l'offre sportive dans les collectivités avec les effets des Jeux Olympiques: implique de ce fait une fréquentation plus importante et des effets sur les agents.



Flou fréquent sur les tâches et activités des agents, métiers mal connus.

LES CHIFFRES CLÉS RELATIFS AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES



Bassins de natation : 109

Salles multisports: 354

Patinoires: 4

21,2 équipements
sportifs pour 10000
habitants

Peu de chiffres disponibles en ce qui concerne la sinistralité car les agents des sites sportifs appartiennent généralement à la filière technique et non sportive....



Bassins de natation : 87

Salles multisports: 355

Patinoires : 1

15,3 équipements
sportifs pour 10000
habitants

Bassins de natation : 100

Salles multisports: 317

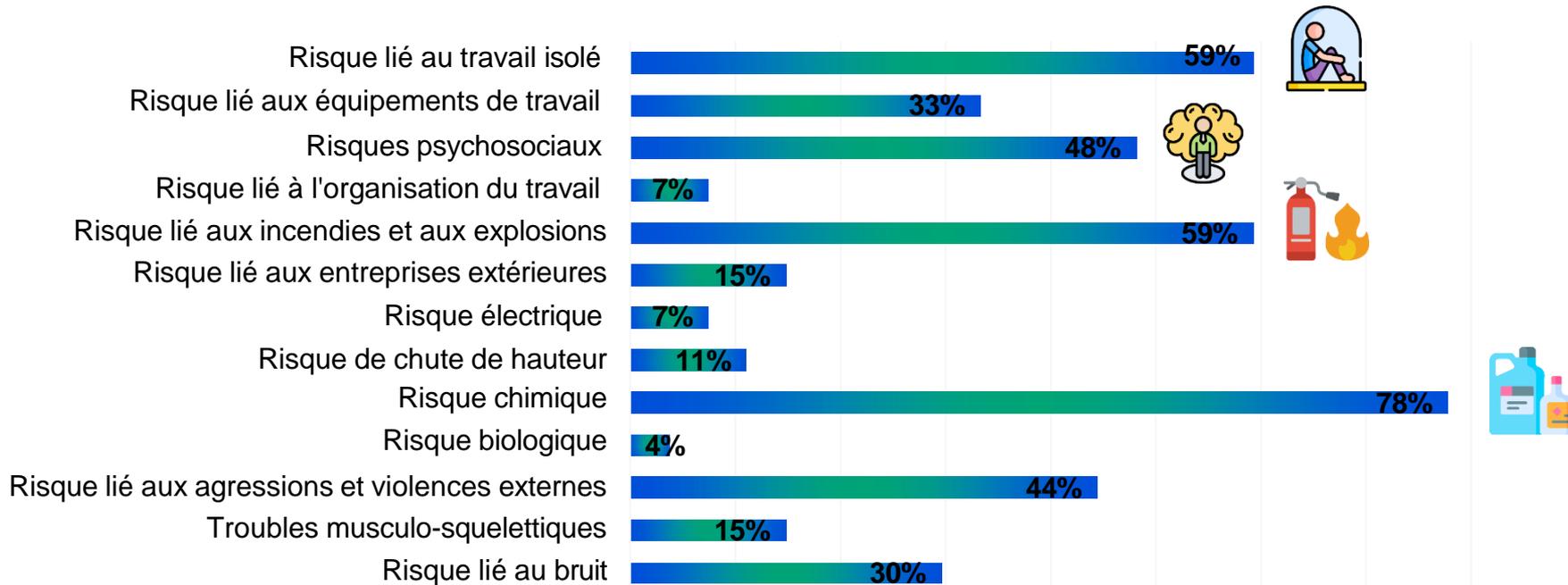
Patinoires : 5

19,9 équipements
sportifs pour 10000
habitants

PANORAMA DES RISQUES PROFESSIONNELS



RÉPARTITION DES RISQUES DÉTECTÉS DURANT UNE INSPECTION DANS LES INSTALLATIONS SPORTIVES DES COLLECTIVITÉS CONVENTIONNÉES, DEPUIS 2020 (31 rapports)



Situations de travail liées au risque chimique

- Manque de **formation** sur les risques relatifs à la manipulation des produits chimiques.
- Utilisation, notamment en gymnase, d'un **grand nombre de produits** en raison de la multiplicité des revêtements.
- **Défaut de stockage réglementaire** : absence de bacs de rétention, produits périmés, produits stockés sans prendre en compte leurs incompatibilités mutuelles, ventilation dysfonctionnante, fiches de données de sécurité inexistantes.
- Exposition permanente des maitres-nageurs à la **trichloramine**.
- **Manque de surveillance médicale** des agents exposés aux chloramines ou à d'autres produits dangereux.



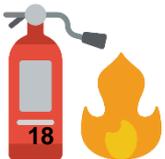
Situations de travail isolé/travail seul

- Travail des gardiens de gymnase ou agents d'entretien régulièrement **seul** sur une structure (ouverture ou fermeture de plusieurs structures à la suite, à des horaires où l'agent ne peut être vu, manque d'effectif)
- **Vulnérabilité** face au public.
- **Horaires décalés** (prise de poste très matinale ou fermeture tardive).
- **Absence de système de communication** en cas de problème au sein de la structure.



Situations de travail favorisant le risque incendie

- Pas de **formalisation des consignes** de sécurité incendie.
- **Exercices d'évacuation** réglementaires non réalisés.
- **Encombrement fréquents** des issues de secours ou des voies d'évacuation.
- **Vétusté des installations** (dégradation des prises, matériaux en mauvais état, etc.).



Situations de travail favorisant les risques psychosociaux

- **Intensité du travail** liée à l'affluence du public (multiples demandes, tâches diverses donc les agents sont moins disponibles pour la relation avec l'autre).
- Gestion des **tensions** avec le public, situations de **violences externes**, d'agressivité de la part des usagers.
- Gestion d'**événements stressants** (noyade, malaise, accidents divers).

Paris : un gardien de gymnase se fait tirer dessus après un match de foot

Un homme de 58 ans se noie suite à un mauvais plongeon dans une piscine municipale, les secours ont réussi à le réanimer



CADRE RÉGLEMENTAIRE



CADRE RÉGLEMENTAIRE



9 principes de prévention (Article L4121-2).



Nécessité d'évaluer les risques dans le DUERP (Article R4121-1 à Article R4121-14).



Importance de la formation et de l'information aux agents (Article L4121-1).



Mise en application des dispositions santé et sécurité lorsque des travailleurs de plusieurs entreprises sont présents sur le même lieu de travail (Article L4121-5).

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Réglementation ERP – Code de la
Construction et de l'Habitation



Gymnases, patinoires, piscines couvertes : type X
Piscines extérieures ou stades : type PA



Définit les normes de sécurité bâtimentaires par
type d'établissement.
(taille des voies d'évacuation, accès aux gradins,
interdiction de fumer, type d'alarme...)

Code de la construction et de
l'habitation : Article R143-1 à R143-47
*(définition, les règles pour le classement
des ERP, ...)*

Arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions
générales du règlement de sécurité contre les risques
d'incendie et de panique dans les établissements recevant du
public (ERP).

CADRE RÉGLEMENTAIRE



Définit la procédure d'homologation des enceintes accueillant des manifestations sportives.



Recensement des équipements sportifs (*déclaration, ...*).



Définit les conditions d'accès et la sécurité et l'hygiène du lieu de la pratique sportive.



Encadre la pratique sportive et les droits des associations.

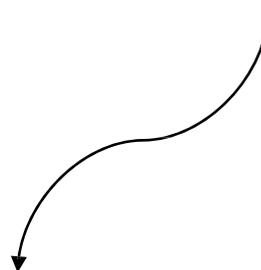


Réglemente davantage la partie associations/clubs que la partie collectivité même si le bon respect de cette réglementation viendra indubitablement impacter l'organisation que la collectivité va mettre en place.

CADRE RÉGLEMENTAIRE



Articles D.1332-1 à D1332-15 : Relatifs aux règles sanitaires applicables aux piscines (qualité de l'eau, danger sanitaire pour l'être humain, procédés de traitement de l'eau, capacité maximale de l'établissement). Définit également certaines obligations du responsable :



Article D1332-10

« La personne responsable de la piscine organise et met en œuvre la surveillance des installations et du système de traitement de l'eau et le système de ventilation d'air de l'établissement. Elle établit à cet effet un protocole de suivi des paramètres et tient à jour un carnet sanitaire dont le contenu est défini par arrêté du ministre chargé de la santé. »

CADRE RÉGLEMENTAIRE



Référentiels APSAD : Ces référentiels techniques, publiés par le Centre National de Prévention et de Protection (CNPP), intègrent des éléments relatifs à la gestion et à la lutte contre l'incendie.



Les normes : Elles sont publiées par l'Association Française de Normalisation (Afnor) et couvrent divers aspects.



Guides de bonnes pratiques : Certaines organisations professionnelles publient, à l'intention de leurs adhérents, des guides spécifiques adaptés à leurs secteurs d'activité.

QUELLES SOLUTIONS POUR PROTÉGER LES AGENTS ?

QUELLES SOLUTIONS DE PRÉVENTION ?

Une réflexion par étape...

Conception des bâtiments

- Intérêt de l'ergonomie de conception.
- Réflexion sur l'agencement de l'accueil, les locaux de stockage, l'aération, la consommation énergétique, etc.

Evaluation des risques

- Importance du recensement des activités et des risques (prise en compte du travail réel).
- A intégrer au PAPRI Pact.

Formations

- Obligatoires: SST, PSC1, risque incendie...
- Risques spécifiques: HEBE Manœuvre, risque chimique, accueil du public, manipulation de chlore, PRAP...

Suivi médical

- Prise en compte des inaptitudes/restrictions.
- Suivi individuel renforcé (si exposé à certains CMR).

QUELLES SOLUTIONS DE PRÉVENTION ?

Ressources documentaires:

INRS - ED 6427 – Clubs sportifs – Santé au travail : passez à l'action !

Assurance maladie – Données statistiques (associations/clubs sportifs)

CIG Petite couronne - Gestion des risques professionnels dans les piscines

Orientations stratégiques ministérielles du 17-02-2024 - Politique de prévention des risques professionnels dans les services et les établissements relevant du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et du ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques pour l'année 2024

Fiches métiers du CNFPT